GT Contrôle du Réalisé du 22 mars 2012

Prénom	Nom	Société	Présence 22/03/2012	Mail
Guillaume	COSTA	Dalkia	1	gcosta@dalkia.com
Maria	SEBASTIAN	EDF	1	maria.sebastian-viana@edf.fr
Josselin	BOURSIER	EDF	1	josselin.boursier@edf.fr
Clotilde	BRETON	EDF	1	clotilde.breton@edf.fr
Davy	MARCHAND MAILLET	ENERGYPOOL	1	davy.marchand-maillet@energy-pool.eu
Emilie	SCHOLTES	ENERGYPOOL	1	emilie.scholtes@energy-pool.eu
Michel	DRIESSENS	EON	1	michel.driessens@eon.com
Barbara	MANDET	EON	1	barbara.mandet@eon.com
Dominique	ROBIN	EON	1	dominique.robin@eon.com
Florence	ARNOUX GUISSE	ERDF	1	florence.arnoux-guisse@erdfdistribution.fr
Bruno	REYNARD	GDF SUEZ	1	bruno.reynard@gdfsuez.com
Frédéric	GALMICHE	RTE	1	frederic.galmiche@rte-France.com
Anne-Laure	HERNANDEZ	RTE	1	anne-laure.hernandez@rte-France.com
Thomas	LASSAIGNE	RTE	1	thomas.lassaigne@rte-France.com
Jean Michel	MICLO	UNELEG	1	jmmiclo@serlassigny.fr
Nicolas	GAULY	Voltalis	1	nicolas.gauly@voltalis.com
Pierre	BIVAS	Voltalis	1	pierre.bivas@voltalis.com
Mickaël	SIMON	CNR	1	m.simon@cnr.tm.fr
Etienne	FIQUET	Alpiq	1	etienne.fiquet@alpiq.com
Stéphanie	BOUCHET	POWEO PSS P	1	Stephanie.Bouchet@poweo-ccgt.com
Gaëlle	ERNOUX	POWEO PSS P	1	Gaelle.Ernoux@poweo-ccgt.com
Nombre de participants			21	

Introduction par Davy Marchand-Maillet et rappel du plan des discussions de ce jour, envoyé par mail aux acteurs. Le pilote du groupe ajoute au programme de la réunion un instant d'échange sur le contenu du jeu de Règles mis en consultation au mois de février 2012. Ce moment permettra aux acteurs qui le souhaitent d'exprimer des remarques ou de demander des précisions.

Aucun acteur n'émet d'opposition à la proposition de validation du compte rendu du 11 janvier 2012. Plus tard dans la réunion, l'acteur VOLTALIS émettra des remarques sur ce compte rendu. RTE et le pilote du groupe en proposant un projet de compte rendu cherchent à traduire de la manière la plus fidèle possible les échanges entendus. Cette tâche est délicate et c'est pour cette raison que les rédacteurs du projet laissent du temps aux acteurs pour amender les retranscriptions imprécises de leurs propos. Dans ce cas particulier, le compte rendu avait été envoyé aux acteurs le 13 février 2012. N'ayant pas reçu de remarque, le compte rendu est approuvé. Il sera mis à disposition des acteurs sur le site du CURTE.

Présentation d'EON, animée par Barbara Mandet et Dominique Robin sur les impacts des effacements et ajustements pour le Responsable d'Equilibre. EON effectue dans cette présentation

un retour d'expérience du double point de vue du RE et du fournisseur. Les effets rebonds constituent des écarts pour le Responsable d'Equilibre, en général négatifs, tandis que pour les fournisseurs, des pertes. Sur la reprise de charge, le Responsable d'Equilibre constate des reports de charges chez certains de ces clients : d'où un écart négatif pour le Responsable d'Equilibre. La majorité des clients d'EON est constituée principalement d'industriels. Les courbes de charges présentées sont schématiques mais basées sur des cas réels rendus anonymes. EON montre l'impact potentiel du seuil de tolérance pour le RE. Celui-ci peut conduire dans certains cas à une surévaluation ou une sous-évaluation de l'ajustement pour le RE.

Dans le cas d'un ordre défaillant ou d'une exécution partielle, RTE précise comment est réalisé le calcul de la défaillance en énergie. Il est effectué par pas demi-horaire. ENERGY POOL demande si le fournisseur facture ses clients sur une base demi-horaire ou différente. Pour EON, cela dépend des contrats (certains contrats sont facturés sur la base des points 10'). Il peut donc exister des écarts à d'autres niveaux sur des mailles plus fines.

Suite à la présentation du point sur les corrections liées aux ajustements sur le RPD qui se trouve être partiellement erroné, RTE rappelle le contexte et les présentations effectuées dans ce groupe de travail le 14 novembre 2011. La présentation est disponible sur le site du CURTE. La présentation d'EON est l'occasion de rappeler que le vide juridique observé pour le soutirage RPD en 2011 sera résorbé dans le projet de jeu de Règles (consultation en cours).

Certains clients d'EON paient leurs écarts et d'autres sont soumis à une puissance souscrite, avec des prix de contrats qui ne sont pas identiques. La répartition de l'ajustement site à site est réalisée par l'acteur d'ajustement et ne satisfait pas le principe d'indépendance et de neutralité garanties par le gestrionnaire de réseau. EON propose que le RE puisse à minima faire une contre proposition sur cette clé de répartition.

EON effectue un point sur l'ARENH. Les ajustements possibles sur les heures de calcul de l'allocation de l'ARENH peuvent avoir un impact significatif sur le calcul des droits ARENH du fournisseur, ceux-ci étant effectués sur les courbes physiques (moins NEB-site).

EDF ajoute qu'il n'existe pas de document décrivant comment les ajustements impactent le calcul des droits ARENH des fournisseurs.

EON explique que pour certains clients, qui financent eux même les CP1 et CP2, cela constitue un risque. Dans tous les cas, cela limite les potentiels d'effacement. Même si cette contrainte devrait devenir de moins en moins contraignante, par la sortie des mois d'hiver. La problématique demeurera l'été. Le traitement des allocations ARENH devrait être calculé sur les courbes redressées.

Enfin, le RE EON souhaiterait recevoir de la part de RTE les éléments suivants « instant d'appel, DMO, instant d'activation, désactivation, puissance appelée, statut de l'ordre, conforme, défaillant, partiel, puissance de référence retenue par RTE ». RTE répond en plusieurs temps. Premièrement, le projet de jeu de règles prévoit de mettre à disposition des responsables d'équilibre les chroniques d'activation au pas demie horaire. Cela répondra en partie à la question de l'instant d'activation et de l'instant de désactivation, ainsi que des puissances appelées. Deuxièmement, le contrôle du réalisé effectué, ces chroniques seront corrigées. Ainsi le responsable d'équilibre aura les traces des défaillances en énergie. Troisièmement, RTE ajoute que les données des caractéristiques des offres

sont des propriétés des acteurs d'ajustement et que la mise à disposition de ces données à un acteur tiers ne peut se faire que dans le cadre de mandat. Cela rend ces transferts difficiles à mettre en place. Enfin, la puissance de référence retenue par RTE n'est pas extraite par le système d'information. Par conséquent, nous ne disposons pas d'accès informatique aisé à ces données.

EDF demande si le RE EON ne souhaite pas avoir plus d'information. EDF pense en particulier à la valeur exacte du réalisé, même lorsque l'on est en deçà du seuil de tolérance. Pour EON, le contrôle site à site et la transmission des éléments suivants « instant d'appel, DMO, instant d'activation, désactivation, puissance appelée, statut de l'ordre, conforme, défaillant, partiel, puissance de référence retenue par RTE » permettraient d'éviter tout risque éventuel d'arbitrage et conforteraient la confiance des RE dans le contrôle du réalisé. La question demeurant est qui réalise ce contrôle du réalisé au service du responsable d'équilibre et quel est son coût ?

ENERGYPOOL précise que RTE utilise les fichiers de répartitions site à site seulement dans la répartition de l'ajustement sur les courbes des sites. Par conséquent des discussions bilatérales entre Acteur d'Ajustement et RE semblent suffisantes pour traiter cette problématique. L'objectif de l'agrégation est bien de foisonner les risques pour offrir un service à RTE. Un contrôle site à site pourrait montrer des défaillances sur certains et non sur d'autres. L'objectif est bien de contrôler à une échelle plus haute. Du point de vue de RTE, c'est la globalité qui est intéressante. Quel est le souci du RE, sa problématique ? Le RE souhaite-t-il défendre le consommateur ou plutôt ses écarts? L'acteur d'ajustement comme le RE partagent l'objectif de ne pas pénaliser le site qui a correctement effectué l'effacement. Sur cette base, des discussions bilatérales peuvent avoir lieu.

Pour EDF, il est nécessaire de disposer des chroniques d'activation avec la valeur exacte du réalisé. Ainsi, EDF considère que l'évolution prévue dans les règles n'est pas suffisante. Pour le RE, l'objectif est bien de trouver une solution pour minimiser les coûts de contrôle du réalisé site à site.

VOLTALIS intervient pour rappeler un point de méthodologie. Il est nécessaire de travailler sur des courbes réelles pour comparer les méthodes de contrôle de réalisé. Bien sûr, les données doivent être anonymes, mais issues de cas concrets.

VOLTALIS considère que la concertation menée par RTE sur le projet de jeu de Règles a été déficiente sur le plan de la méthode avec pour conséquence que la proposition est insuffisante voire peu applicable. En termes de méthode, il n'est pas satisfaisant de voir que RTE a présenté un projet de texte le jour même d'une réunion du GT, annoncé qu'il en serait débattu lors d'une réunion suivante qui a été annulée, puis directement intégré le texte au projet de règles, sans donc qu'il ait pu être étudié par le GT.

Les acteurs EDF, UNELEG et ERDF. Uneleg rappelle également que le contrôle du réalisé ne consiste pas uniquement à constater si l'effacement satisfait les critères de RTE, mais également de vérifier si les contraintes réseaux explicités dans les conventions techniques des GRD étaient également repectées. Les autres acteurs ne prennent pas part à ce débat. RTE rappelle le contexte général qui a abouti à l'appel à contribution du mois de janvier 2012 et à la mise en consultation d'un projet de Règles en février 2012. Le fait de proposer un jeu de Règles n'est pas un signe de fermeture de la part de RTE. En effet, cela était précisé dans le document d'accompagnement du projet de Règles : de nombreux sujets, qui n'ont pu être traités intégralement dans les délais, nécessitent de reprendre une concertation poussée pour aboutir.

ENERGY POOL propose de chercher comment avancer sereinement par la suite et évoque une prochaine feuille de route pour le GT Contrôle du Réalisé. En effet, les travaux dans le cadre du groupe de travail NEB-EF doivent aboutir prochainement sur une feuille de route et des pistes de travail pour ce GT. Dès que possible, par mail, ou au sein de la prochaine réunion, ce programme sera discuté. Le pilote du groupe demande aux acteurs de se prononcer sur leurs souhaits en termes de priorité de travail pour les prochains groupes, globalement jusqu'à la fin de l'année.

VOLTALIS souhaite distinguer le contrôle du réalisé traité dans ce GT, de la problématique de la qualité des données, qui devrait être traitée dans un groupe dédié. De plus, VOLTALIS reproche au projet de jeu de règles de ne pas définir de période de transition pour sa mise en place. ENERGY POOL rappelle le lien entre précision des contrôles et qualité des instruments de mesure.

La présentation de GDF SUEZ a été annulée, beaucoup de points ayant déjà été mentionnés par EON.

La prochaine réunion du GT Contrôle du réalisé aura lieu le 17 avril 2012, 10h à 12h à la tour initiale.

La suivante aura lieu le 30 mai 2012 de 14h30 à 16h30, à la tour initiale.